



Demande d'aménagement N°006

Catégorie : Noir - Orange - Jaune

Date de la demande du cycliste : 27-11-2009

Demande envoyée à : Mairie de St-Maur

Date de soumission : 07 Décembre 2009

Date de réponse :

Date de réalisation :

Place au vélo à St-Maur

Président : V. SADOT

21 av de Lattre de Tassigny

94100 St-Maur

Web : <http://mdb94.org/>

Demande d'aménagement cyclable

Commune : St-Maur

Lieu : rue André Bollier

Problème ou Proposition : Cette rue à sens unique dessert l'entrée principale du lycée D'Arsonval où de nombreux élèves (au moins une centaine) se rendent à vélo. Lorsqu'ils en repartent, ils sont nombreux à emprunter la rue à contresens afin d'éviter la RN 186 et de rejoindre la rue Bourdignon.

Proposition Place au Vélo à St-Maur

Comme en de très nombreux sens interdits à Saint-Maur, **il est possible de réaliser un double sens cyclable à cet endroit**. Accessoirement cet axe est particulièrement large et qui ne connaît qu'une file de circulation.

Les avantages du Double Sens Cyclables en termes de coût, de sécurité pour tous et de partage de la voirie ne sont plus à démontrer.

Photo : *un double sens cyclable est souhaitable dans toute l'Avenue André Bollier, on veillera à respecter les recommandations du CERTU :*

http://www.certu.fr/fr/_S%C3%A9curit%C3%A9_et_circulation_routi%C3%A8res-n28/V%C3%A9los-n117/IMG/pdf/9sept08-evaluations_des_double-sens_cyclables-2.pdf